

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 2 mai 2005

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Nexen Inc. (NXY)
Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. et CDCC, désirent vous informer que le 27 avril 2005, les actionnaires de Nexen Inc. (Nexen) ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires de la société sur la base de deux pour une.

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS – détails :

- **RATIO DE DISTRIBUTION :** **2 pour 1**
- **DATE EX-DISTRIBUTION :** **10 mai 2005**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** **12 mai 2005**
- **DATE DE PAIEMENT :** **17 mai 2005**

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur Nexen seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le mardi 10 mai 2005**
- **SYMBOLES DE L'OPTION :** **NXY, NXZ**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Double**

Circulaire no : 067-2005

- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIMITE DE POSITION ET DE LEVÉE :** A compter du 10 mai 2005, les limites de position et de levée augmenteront à 75 000 contrats
- **CUSIP :** 65334H102

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entierement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entierement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, tous les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas automatiquement modifiés** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

A l'ouverture des marchés, le jour d'entrée en vigueur, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries **NXY** et **NXZ** comme suit :

Veuillez noter le symbole de classe différent pour les prix de levée actuels allant de 22,00\$ à 27,00\$.

Nexen Inc.			
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur mardi le 10 mai 2005	Code des prix de levée
NXZ	44,00 \$	22,00 \$	N
NXZ	46,00 \$	23,00 \$	P
NXZ	48,00 \$	24,00 \$	R
NXZ	50,00 \$	25,00 \$	E
NXZ	52,00 \$	26,00 \$	G
NXZ	54,00 \$	27,00 \$	A
NXY	56,00 \$	28,00 \$	I
NXY	58,00 \$	29,00 \$	L
NXY	60,00 \$	30,00 \$	P
NXY	62,00 \$	31,00 \$	Y
NXY	64,00 \$	32,00 \$	R
NXY	66,00 \$	33,00 \$	V
NXY	68,00 \$	34,00 \$	M
NXY	70,00 \$	35,00 \$	W
NXY	72,00 \$	36,00 \$	O
NXY	74,00 \$	37,00 \$	S

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale